

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

| | | |
|------------------------|---------------------------|--------------------------|
| M. Alain MILLOT | M. Jean-Claude GIRARD | M. Thierry FALCONNET |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Patrick MOREAU | Mme Claudine DAL MOLIN |
| M. Jean ESMONIN | Mme Stéphanie MODDE | Mme Louise BORSATO |
| M. Patrick CHAPUIS | Mme Christine MARTIN | M. Louis LEGRAND |
| Mme Nathalie KOENDERS | Mme Danielle JUBAN | M. Patrick ORSOLA |
| M. Rémi DETANG | Mme Lê Chinh AVENA | Mme Florence LUCISANO |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Hélène ROY | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. José ALMEIDA | M. Georges MAGLICA | Mme Céline TONOT |
| M. Jean-François DODET | M. Joël MEKHANTAR | M. Jean-Philippe MOREL |
| M. François DESEILLE | Mme Sladana ZIVKOVIC | M. Nicolas BOURNY |
| Mme Colette POPARD | Mme Océane CHARRET-GODARD | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Michel JULIEN | M. Alain HOUPERT | M. Jean-Louis DUMONT |
| M. Frédéric FAVERJON | Mme Anne ERSCHENS | M. Patrick BAUDEMMENT |
| M. Didier MARTIN | M. Laurent BOURGUIGNAT | M. Dominique SARTOR |
| M. Dominique GRIMPRET | Mme Catherine VANDRIESSE | M. Damien THIEULEUX |
| M. Michel ROTGER | M. François HELIE | Mme Michèle LIEVREMONT |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Chantal OUTHIER | M. Philippe BELLEVILLE |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | M. Emmanuel BICHOT | M. Gilbert MENUT |
| M. André GERVAIS | Mme Frédérika DESAUBLIAUX | Mme Noëlle CABBILLARD |
| M. Benoît BORDAT | M. Hervé BRUYERE | M. Cyril GAUCHER. |
| Mme Anne DILLENSEGER | Mme Sandrine RICHARD | |

Membres absents :

| | |
|---------------------------|---|
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD |
| M. Roland PONSAA | M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT |
| | M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT |
| | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN |
| | Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE |
| | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN |
| | M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR |
| | M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX |
| | M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET |
| | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY |
| | M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA |
| | M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| | M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS |
| | M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO |
| | Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG. |

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**Protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine d'agglomération**

Le Grand Dijon a impulsé en 2003 un véritable plan Marshall en faveur de quatre quartiers, Les Grésilles à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Centre Ville à Quetigny et Le Bief du Moulin à Longvic. Ce projet a été formalisé le 12 mai 2005 par la signature d'une première convention d'agglomération. En mai 2007, les quartiers du Belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon ont été intégrés à cette dynamique d'agglomération. Dix ans après la signature de cette première convention, ce projet représente un investissement de 383 millions € et a changé profondément les quartiers grâce à l'implantation de commerces et des services diversifiés, à la création d'espaces publics et de logements de qualité en privilégiant une mixité des statuts d'occupation : logements locatifs libre et à loyer modéré, accession libre et abordable. Le premier programme de rénovation urbaine est aujourd'hui en cours de finalisation et il convient de se tourner vers la suite et l'avenir pour ces quartiers.

Le Grand Dijon est engagé dans le contrat de ville 2015-2020 qui succède au Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS), en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173). Cette loi vise à renouveler les outils d'intervention de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Ainsi, elle prévoit le lancement d'un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). A l'échelle de l'agglomération, deux quartiers y sont éligibles : le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional signalé.

Le présent rapport vise à présenter ce nouveau programme et son application sur le territoire de l'agglomération. Ce projet est élaboré en deux temps. Dans un premier temps, il est proposé d'adopter un protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine. Il vise, pour les deux quartiers concernés, le Mail à Chenôve et la Fontaine d'Ouche à Dijon, à fixer un cadre de travail pour définir les projets des deux quartiers et les engagements de chacun des partenaires, locaux et nationaux, sur ces projets. Ainsi, le protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbain ne comporte que des études visant à définir précisément les projets à venir ainsi que des opérations urgentes à conduire. A l'issue de ce travail préparatoire la convention de rénovation urbaine en elle-même sera signée et comportera l'ensemble des engagements des partenaires.

Les projets des deux quartiers s'inscriront dans la continuité du travail mené dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine.

Le Grand Dijon a souhaité que soit traité deux sujets transversaux à ces quartiers : la dynamique économique et commerciale et le traitement des copropriétés dégradées. Une étude sera conduite pour définir une stratégie commerciale et économique dans ces quartiers sur la base des actions engagées précédemment. Pour les copropriétés, une étude pré-opérationnelle d'OPAH Copropriété sera inscrite et portera sur les copropriétés les plus dégradées de ces deux quartiers.

Pour le quartier du Mail à Chenôve, 4 secteurs d'intervention prioritaires ont été identifiés : le secteur Saint-Exupéry, le secteur Renan, l'îlot Gambetta et les franges Est du tramway. La déclinaison opérationnelle sera étudiée dans le cadre d'une étude urbaine en cours qui sera complétée, dans le cadre du protocole, par deux études thématiques portant sur l'habitat et sur la programmation d'un équipement dédié à la jeunesse. Au titre du protocole, il est également prévu la démolition de la Tour Renan n°12.

Pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, le projet portera plus spécifiquement sur le coeur du quartier autour de trois axes : la réhabilitation différenciée du parc de logements à loyer modéré, le traitement des copropriétés dégradées, dans le cadre de l'étude menée par le Grand Dijon , et le traitement de l'avenue du Lac. Ce dernier point fera l'objet d'une étude de programmation.

Les études et opérations inscrites au titre du protocole s'élève à 3,4 millions €, dont 2,4 millions € pour la démolition de la Tour Renan n°12. Le Grand Dijon participe à l'effort général à hauteur de 87 500 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son projet d'annexe financière, joints au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de ce projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine ;
- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.